



## *Le mot du président*

**Bonjour à vous,**

J'espère que vous allez bien, malgré les nombreux changements auxquels nous faisons face depuis plusieurs mois. N'oubliez pas que, si vous éprouvez des difficultés et avez besoin d'aide, vos délégués sociaux sont toujours disponibles.

La présente manchette est pour vous informer des différentes rencontres que nous avons tenues récemment avec l'employeur.

### ***Rencontre avec Madame Brochu***

Plus tôt cette année, la présidente a pris l'engagement de rencontrer individuellement chacun des syndicats. Elle voulait connaître la réalité de toutes les sections locales. Nous avons plusieurs dossiers à soumettre à la haute direction concernant la baisse drastique du nombre d'emplois à la section locale.

D'entrée de jeu, notre intention était de tenir une rencontre cordiale dans le but d'établir un dialogue constructif avec Mme Brochu. Nous avons commencé nos échanges en annonçant avec une certaine fierté que notre section locale avait déjà devancé le montant de la campagne Centraide 2019.

Par la suite, nous avons fait état du nombre de membres et des nombreuses suppressions de postes subies par le 2000, depuis plusieurs années. Nous avons fait l'énumération des différents événements qui ont mené à cette baisse tels que:

- l'arrivée des compteurs intelligents,
- la refonte des gestes administratifs,
- le transfert de la charge de travail vers les autres unités d'accréditations et d'associations,



## *Le mot du Président*

- l'octroi de contrat en sous-traitance et RCTC (dessin, ART, magasin, etc....),
- l'abolition par attrition de certains types d'emploi, notamment celui d'agent relevé terrain,
- la baisse constante des employés à la direction clientèle,

Nous avons signalé à la Haute direction que la section locale 2000 avait assez donnée dans la suppression de postes. Nous avons plutôt énuméré les différents avantages pour l'employeur à travailler avec les membres du 2000. Que ce soit au niveau du salaire, du cheminement carrière et de l'expérience et la compétence de nos membres. Nous avons évoqué l'importance pour nos membres (et ce, à travers la province) d'avoir des possibilités d'avancement dans leurs emplois.

Pour conclure, nous pouvons affirmer que dans l'ensemble, cette rencontre s'est bien déroulée et que nous avons eu de l'écoute, ainsi que des discussions constructives concernant nos enjeux.

### ***Rencontre avec l'unité Mesurage***

Dernièrement, nous avons demandé une rencontre avec la nouvelle direction du mesurage. Nous voulions discuter du cheminement de carrière et des tâches qu'effectuent les agents releveurs et les inspecteurs mesurage et tarif ainsi que de leur descriptif d'emploi. Nous voulions aussi discuter du grief Provincial et de ceux des régions concernant l'allocation de repas sans obligation de découcher. D'entrée de jeu, nous devons dire que cette rencontre était aussi souhaitée par la gestion. La direction nous a démontré beaucoup d'ouverture et nous avons échangé sur les différentes options pour l'avenir de l'unité mesurage. Il faut mentionner que la nature des échanges s'est grandement améliorée. Comme il s'agit d'un dossier plutôt complexe, d'autres rencontres sont à prévoir, mais nous croyons pouvoir trouver des solutions durables pour nos membres. À suivre...



## *Le mot du Président*

### ***Rencontre avec l'unité Dessin***

Depuis un certain moment, nous discutons avec la direction RCTAC concernant les dessinateurs intégrateurs. Au départ, la direction nous avait exposé certaines difficultés qu'elle rencontrait dans certains de ses projets. Après plusieurs rencontres, nous avons trouvé des solutions et avons conclu le tout par une lettre d'entente, qui donne un certain espace à la direction tout en étant avantageuse pour nos membres et la communauté du 2000. En résumé, trois postes permanents de dessinateurs intégrateurs seront ouverts dans les prochains mois et un engagement a été pris par la direction afin de mettre en place un cheminement de carrière d'ici à la fin de l'année 2020. L'exécutif du 2000 a adopté à l'unanimité cette entente qui sera certainement profitable pour les dessinateurs intégrateurs.

### ***Rencontre avec l'unité de Géomatique***

Depuis plusieurs mois, nous travaillons étroitement avec certains membres occupant des emplois de préposé traitement et préposé captage de données géomatiques. Sur la recommandation de votre Comité exécutif provincial, un comité a été formé afin de bien cerner les demandes et de préparer la rencontre avec l'employeur. Lors de ce Comité de relations de travail (CRT), nous avons dénoncé les problématiques et irritants de l'unité et avons exposé les différentes solutions. Nous avons aussi revendiqué certaines conditions de travail qui sont essentielles pour nos membres. La gestion nous a elle-même informés que l'unité devait s'adapter à la réalité d'aujourd'hui. Nous avons discuté des différents scénarios possibles. Nous sommes en attente d'un retour de leur part.



## *Le mot du Président*

### **SOYEZ PRUDENT!**

#### ***Votre ordinateur vous surveille***

N'oubliez pas que l'ordinateur avec lequel vous travaillez appartient à l'employeur, et que ce dernier peut en tout temps vérifier l'usage que vous en faites. Dernièrement, certains employés ont été congédiés après avoir utilisé les outils de l'employeur à des fins personnelles sur leurs heures de travail.

### **SOYEZ PRUDENT!**

#### ***GPS dans les véhicules de l'entreprise***

L'employeur peut effectuer des vérifications afin de savoir à quelle vitesse roulent les employés utilisant les véhicules de l'entreprise. Dans le cas de grand excès de vitesse, l'entreprise compte donner des mesures disciplinaires. Un grief provincial a été déposé concernant cette pratique.

### **SOYEZ PRUDENT!**

#### ***Employé temporaire qui postule sur une classe 4 et moins***

Les employés obtenant un emploi du groupe A des classes 1 à 4 sont liés par leur choix selon l'article 19.17 A) 1. Ce qui veut dire qu'il doit aller obligatoirement sur le poste et qu'il ne peut se désister. Le fait qu'un employé temporaire se désiste d'un poste permanent est considéré, par l'employeur, comme étant une démission.

***Dominic Champagne***

